

Qui peut partir et à quel moment de sa scolarité ?

	Mobilité individuelle :	Stage individuel à l'étranger :	Mobilité de groupe :
SECONDE	<p>Immersion à l'étranger possible sur les mois de mai-juin-juillet-août</p> <p>Absence autorisée sur deux mois de période scolaire maximum (mai-juin)</p>	<p>2 semaines de stage</p> <p>période de stage obligatoire de seconde (deux dernières semaines de juin)</p> <p><i>Avec notre partenaire : International Horizons</i></p>	X
PREMIERE	X	<p>2 semaines de stage</p> <p>Période de la semaine culturelle + 1ère semaine des vacances de printemps</p> <p><i>Avec notre partenaire : International Horizons</i></p>	Mobilité de groupe avec ou sans subvention Erasmus lors de la semaine culturelle
TERMINALE	X	<p>2 semaines de stage</p> <p>Période de la semaine culturelle + 1ère semaine des vacances de printemps</p> <p><i>Avec notre partenaire : International Horizons</i></p>	Mobilité de groupe avec ou sans subvention Erasmus lors de la semaine culturelle